

COMMUNE : 451 REVEL
 ARRONDISSEMENT : 31 TOULOUSE
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE REVEL



N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
 2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2018 ¹	Taux d'imposition communaux de 2018 ²	Taux d'imposition plafonnés 2019 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	10 668 462	21,16	>>>	10 947 000	2 316 385
Taxe foncière (bâti).....	13 784 051	22,15	>>>	14 103 000	3 123 815
Taxe foncière (non bâti).	102 507	92,17	>>>	107 300	98 898
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ⁴				256 353	
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ^{4b}				>>>	
				Total :	5 539 098

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019 ⁶

6 232 217	-	333 981	-		-		-		-	
Produit nécessaire à l'équilibre du budget ⁶		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB ⁷		Produit des IFR ⁸		Produit de la CVAE ⁹		TASCOM ¹⁰
						359 138				5539 098
				Versement GIR ¹¹				Prélèvement GIR ¹¹		Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)
										Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires ^{4b}

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁷	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹⁰	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 ⁵	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²	
Taxe d'habitation.....	21,16	$\frac{5539098}{2316385} = 1,000000$ (6 décimales)	21,16	21,16	10 947 000	2 316 385	
Taxe foncière (bâti).....	22,15		22,15	22,15	14 103 000	3 123 815	
Taxe foncière (non bâti).	92,17		92,17	92,17	107 300	98 898	
CFE.....	>>>						
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						Produit fiscal attendu	5539 098

A TOULOUSE
 Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES
 HUGUES PERRIN
 le 15 MARS 2019

Le préfet,
 le

A Revel
 Le maire,
 le 29 mars 2019



FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 451 REVEL

ARRONDISSEMENT : 31 TOULOUSE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE REVEL



N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	315 071
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	5 686
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	2 401
Taxe foncière (non bâti) :	10 823
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES 14

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	1 561
Taxe foncière (non bâti)	3 297
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
	21 287
3. CVAE 15	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrevée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFER 8

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau		Taux plafonds 2019 15	Taux 2018 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col.15 – col.16) 17
	national 13	départemental 14			
Taxe d'habitation.....	24,54	28,03	70,08	2,59000	67,49
Taxe foncière (bâti).....	21,19	24,90	62,25	2,17000	60,08
Taxe foncière (non bâti).	49,67	93,70	234,25	9,83000	224,42
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 :			
national	>>>	communal	>>>
		Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
		32,26	

DIMINUTION SANS LIEN 18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 031-213104516-20190401-004032019
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 01/04/2019
 Affichage : 02/04/2019
 Pour l'autorité compétente par délégation